

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Cornu, 24 mars 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (17)

Collation 1 p. (314v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Cornu, 24 mars 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/48810>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [24 mars 1876](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cornu](#)

Lieu de destination Mont-et-Marré (Nièvre)

Description

Résumé Sur la recherche de minerais dans la Nièvre. Monsieur Cornu veut s'assurer que Godin ne réclamera pas une servitude sur son terrain où s'écoulent les eaux du sondage : Godin lui confirme que son installation est temporaire.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Lieux cités [Sardy-lès-Épiry \(Nièvre\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Quimper le 26 Mars 76.

7
7
55

Monsieur,

J'ai été informé, par mon employé au sondage de Hardy, que vous désiriez de ma part l'attestation que je n'entendais en aucune façon me prévaloir de l'écalement, sur votre propriété, des eaux qui pourraient provenir de mon sondage, pour déclarer à l'avance une servitude.

Ces travaux de sondage sont trop temporaires pour que je puisse jamais acquérir une prescription qui me donne un pareil droit.

J'vous remercie donc de l'obligeance que vous avez de bien vouloir tolérer le déversement à ces eaux et je vous assure que cela n'aura qu'une durée momentanée.

Agreez si vous plait,
Monseigneur l'assurance
de mon entière considé-
ration.

Gautier

Mr. Comte de la Motte